

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16 + 6 pouvoirs

Date de convocation  
16 février 2018

Date d'affichage  
16 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois février à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Denis FENAT, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Daniel CALLIOT par Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN par Jean-Pierre HAQUELLE, Brigitte MASSON par Dominique DETERM, Bernadette MILLOT par Chantal LE LAY, Siva MOURougane par Alain BIAUX, Monique THILLY par Jean ROULIN.

Monsieur Jean-Claude PEROT a été nommé secrétaire.

Objet : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNELLE - LE COCAC LUTTE**

N° de délibération : **2018\_02\_23\_05**

Rapporteur : **Mme DETERM**

L'association COCAC LUTTE sollicite la mairie de Fagnières pour l'acquisition d'une bâche de recouvrement de tapis de lutte pour la salle de combat de Fagnières.

Ce matériel sera acquis en remplacement de l'ancien matériel de plus de 20 ans d'âge et qui est devenu, par l'usure, obsolète pour la sécurité des pratiquants.

Ce matériel est également utilisé par les enfants des écoles communales, par le centre aéré et par l'association de Fagnières (Karaté Club).

Le budget de l'action se compose ainsi :

- Dépenses : 2 254,00 € HT (2 705,00 € ttc)

L'association présente un plan de financement sur le coût ttc de :

- Recettes : 2 705,00 €
  - Dont subventions :
    - Département 820,00 €
    - Mairie de Fagnières 942,50 €
    - Fonds propre 942,50 €

L'association COCAC LUTTE sollicite une subvention exceptionnelle pour le financement de ce matériel de 942,50 €.

Les subventions d'équipements se calculent sur le coût hors taxes.

Il vous est donc proposé d'allouer :

- une subvention de 30 % de 2 254 € ht, soit 676 €, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire « subventions d'équipements aux associations » inscrite au chapitre 204 au budget 2018 de 2 500 €.
- Une subvention exceptionnelle de 400 € pour l'occupation à caractère scolaire, périscolaire et associative (Karaté Club).

Elles seront versées après le vote du budget.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 7 février 2018 ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 13 février 2018 ;

**OUI l'exposé qui précède,**

**DECIDE** d'attribuer la subvention telle que définie dans l'exposé ci-dessus.

**Résultat du vote :**

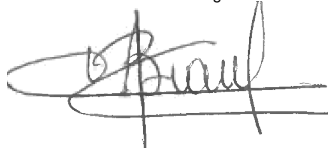
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
22	0	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le maire, Alain BIAUX**

Maire de Fagnières



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 28/02/2018 à 15:30:18  
Référence : ede4b5e4fdb17d706953ec5d8701d18f298415a7